

CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DÉDIÉE AUX ÉNERGIES NOUVELLES RENOUVELABLES

LA MANCHE, ACTEUR INCONTOURNABLE DU MIX ÉNERGÉTIQUE AVEC LA SEM WEST ÉNERGIES

Ce jeudi 26 février a été entérinée, à la Maison du Département, à l'initiative du conseil général de la Manche, la création de la SEM West Énergies, avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la Caisse d'Épargne Normandie (CEN), le Crédit Agricole Normandie à travers SOFINORMANDIE ainsi que des actionnaires particuliers. Son ambition : être un acteur privé-public, rationalisé et décentralisé de la production et de la gestion de l'énergie sur le territoire et positionner celui-ci dans le mix énergétique de demain.

WEST NORMANDIE : TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU NIVEAU INTERNATIONAL

Avec un parc nucléaire de rang mondial implanté depuis plus de 40 ans, des appels à manifestation d'intérêt successifs sur l'éolien offshore impliquant le tissu industriel, ainsi que le déploiement de deux fermes expérimentales d'hydroliennes dans le raz Blanchard et les autres unités de productions d'EnR déjà présentes (éoliennes), **le territoire de la Manche présente un mix énergétique décarboné d'une densité remarquable avec, à terme, un potentiel de production d'électricité d'une capacité de 10 GW. Une situation qui est unique en Europe et probablement au Monde.**

Dans le contexte de la réforme territoriale qui coïncide avec l'avènement de la loi sur la transition énergétique, les territoires ont la possibilité de jouer un rôle crucial. Conscient de cela et de son potentiel de production, la Manche s'est engagée dans une réflexion sur la transition énergétique dont la SEM West Énergies constitue un levier important.

Pour rappel, la **loi sur la transition énergétique**, annoncée par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en juillet 2014 prévoit de :

- diminuer la consommation énergétique finale de 50% d'ici 2050,
- baisser la consommation d'énergies fossiles de 30% en 2030,
- amener à 23% la part d'énergies renouvelables en 2020 et 32% en 2030,
- baisser la part du nucléaire à 50% dans la production d'électricité d'ici à 2025,
- réduire des émissions de gaz à effet de serre de 40% à l'horizon 2030,

LA MANCHE : DÉMONSTRATEUR TERRITORIAL DE L'HYDROGÈNE

Pour exploiter et valoriser un tel potentiel, la gestion intelligente et le stockage de l'énergie sont des aspects centraux de sa démarche. La Manche a donc fait le choix de l'hydrogène qui constitue la pierre angulaire de son système en tant que vecteur énergétique. **Le territoire affirme ainsi sa**

volonté d'être le démonstrateur territorial de l'économie de l'hydrogène et revendique l'avènement d'un nouveau modèle énergétique : le décentralisé de volume. En effet, il est question de produire localement l'énergie décarbonée tout en recherchant l'effet volume et les économies d'échelle.



Pour ce faire, le conseil général et ses partenaires locaux (le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la Caisse d'Épargne Normandie (CEN), le Crédit Agricole Normandie à travers SOFINORMANDIE ainsi que les actionnaires particuliers) ont souhaité mettre en place un outil destiné à favoriser l'émergence de projets de production d'énergies renouvelables décarbonées terrestres et à optimiser la gestion de l'énergie.

La SEM aura un capital de 3 140 200 euros dont 2 millions apportés par le conseil général de la Manche complété par le SDEM (500 000 €), la CDC (500 000 €), la CEN (70 000 €), SOFINORMANDIE (70 000 €) et autres acteurs privés.



West Énergies est l'aboutissement d'une vision politique et économique actant la volonté de rassembler les acteurs locaux et les entreprises souhaitant s'impliquer dans la transition énergétique du territoire.

WEST ÉNERGIES : ACCÉLÉRATEUR, INVESTISSEUR DE PROJETS DE PRODUCTIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La SEM entre aujourd'hui dans sa première phase avec cette volonté de déployer sur le territoire des projets multi énergies.

Quatre technologies sont notamment visées :

- **l'éolien terrestre**, l'une des technologies les plus matures.
- **la méthanisation**, énergie verte qui permet la production d'électricité, de chaleur ou de gaz (injection directe dans le réseau public), et qui est aussi une solution permettant le traitement des effluents issus de l'agriculture. En cours d'acquisition d'expérience, elle nécessite un accompagnement des acteurs locaux.
- **le photovoltaïque**, un marché complexe mais que le département souhaitait intégrer dans son mix énergétique.
- **l'hydrogène** est la technologie choisie par le territoire en accord avec son ambition de proposer un nouveau modèle énergétique car il permet un stockage important en termes de quantité et de temps. Mais surtout, l'hydrogène peut devenir une matière première commercialisable sur plusieurs marchés potentiels autres que la production d'électricité : la mobilité, le power-to-gas, la cogénération (chaleur), les procédés industriels (raffinage, agrobusiness, micro-électronique) et la chimie de

l'hydrogène (acide formique, méthanol, ...)

Quels objectifs pour 2025 ? La SEM se donne comme objectif à 10 ans de co-développer et/ou co-investir dans des projets de productions EnR :

- Photovoltaïque : 50 MWc
- Éolien terrestre : 50 MW
- Unités de méthanisation : 10
- Hydrogène : 2 à 3 unités de production d'hydrogène décarboné

Des projets ont d'ores et déjà été détectés et sont à l'étude.

CRÉER ET DÉVELOPPER LA FILIÈRE HYDROGÈNE

Le développement de la filière hydrogène doit se faire par étapes. **À court terme le premier axe, pour démontrer la fiabilité de cette technologie, travailler l'acceptabilité sociétale et la demande du consommateur, est la mobilité.** Le premier marché possible : la flotte de véhicules du conseil général.

C'est pourquoi celui-ci a concrétisé cette première étape par l'installation, début décembre, d'une **station de distribution d'hydrogène** et a acquis 5 **véhicules hydrogène « zéro émission »**. Inaugurée le 26 janvier dernier, c'est le premier acte fort du plan d'équipement lancé le 27 février 2014, visant à déployer, à terme, sur l'ensemble du territoire Manche des véhicules à hydrogène auprès des collectivités et autres donneurs d'ordre locaux.

West Énergies poursuit ce dessein et va plus loin avec la mise en œuvre de sa 2^{ème} phase. **D'ici la fin de l'année, la SEM élargira son champ d'action avec une ouverture du capital, dans lequel d'autres acteurs publics et privés seront invités à venir renforcer son action.**

Il s'agira alors de définir une feuille de route mobilité qui vise à identifier les marchés potentiels (flottes captives privées,

publiques) et dupliquer ainsi, à l'échelle du grand ouest, le modèle de la Manche. **L'objectif visé étant de développer les usages de cette énergie produite localement et ainsi la valoriser.** Une étude sur cette question est en cours, les résultats seront connus fin mars.

Dans ce cadre, le déploiement de technologies de gestion et de pilotage de l'énergie (production, distribution, consommation), avec les réseaux intelligents, est nécessaire. **Pour ce faire, le département sera à même de s'appuyer sur les infrastructures de fibre optique déjà déployées par Manche Numérique, ainsi que sur les premiers projets d'expérimentation déjà en cours.**

JEAN-FRANÇOIS LE GRAND, À LA TÊTE DE WEST ÉNERGIES

Jeudi 26 février, la signature des statuts a été suivie du premier conseil d'administration. **Ce dernier, en charge de l'élection du président de la SEM West Énergies, a désigné Jean-François Le Grand.**

Président du conseil général depuis mars 1998, élu sénateur d'avril 1982 à septembre 2011, Jean-François Le Grand a participé au sein de cette chambre à divers groupes d'étude liés à l'environnement : groupe d'études sur l'eau, sur l'énergie, sur la mer notamment.

Son rôle sur les questions d'énergie, d'environnement et de développement durable a été prépondérant tout au cours de sa vie politique :

- 17 décembre 2002 : Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux marchés énergétiques et au service public de l'énergie.

- 11 mai 2005 : Nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les

dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'énergie.

- Mars 2006 : Participation au forum mondial de l'Eau à Mexico au titre de représentant des parlementaires français. A cette occasion, il a été à l'origine du projet de coalition parlementaire internationale sur l'eau. Nommé Membre du Conseil National du Littoral par Monsieur le Ministre délégué à l'aménagement du territoire, le 27 juin 2006.

- Membre de la Commission Mixte Paritaire de la Loi sur l'Eau à l'occasion de sa discussion au Sénat en décembre 2006.

- Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement : Président du groupe de travail sur la Biodiversité (2007) ; Président de l'intergroupe de travail sur les O.G.M. ;

Président de la Haute Autorité provisoire mise en place à propos des autorisations de mise en culture du Monsanto 810.

- 2004 à 2012 : Président du Cercle français de l'Eau.

- 2009 à 2011 : Elu Gouverneur du Conseil Mondial de l'Eau. Il intègre le Conseil des Gouverneurs qui préside aux grandes décisions stratégiques et désigne les membres du bureau du Conseil. Cette élection est la reconnaissance, au niveau international, de l'implication du Sénateur Le Grand sur les grands dossiers du Développement Durable, et notamment sur la gestion internationale des ressources en eau. Le Conseil Mondial de l'Eau compte plus de 500 organisations membres, réparties dans quelques 120 pays.



De gauche à droite assis : Jean-Michel Szydłowski (Caisse d'Épargne Normandie), Nadège Besnier (SDEM), Philippe Bas (Vice-Président du conseil général de la Manche représentant Jean-François Le Grand), Florence Mas (CDC), Antoine Laguest (Crédit Agricole Normandie).

De gauche à droite debout : Jacqueline Chanoni (administrateur), Alain Brière (SDEM), Gérard Loyer (SDEM), Bernard Tréhet (Conseiller général de la Manche délégué au développement économique).

